

**Commune de CANY-BARVILLE  
CONSEIL MUNICIPAL – Séance du lundi 13 juillet 2009  
COMPTE-RENDU DE PRESSE**

L'an deux mil neuf, le **13 juillet**, à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT.

***ETAIENT PRESENTS :***

MM Jean-Pierre THEVENOT – Sylvain MAILLARD - Rémi GOUDSMETT – Jean Charles FONTAINE – Michel BAUDRY et Mme Christel CARPENTIER – Adjoint au Maire  
Mesdames Marlyse DOULET – Magali GERVAIS et Valérie BAILLET – Conseillères Municipales  
Messieurs Noël DECURE – Pierre-Yves JEGAT - Benoît MARCHIS - Jean-Yves STEPHAN – Michel LEVIEUX et Agostinho GONCALVES - Conseillers Municipaux.

***ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :***

Madame Odile MARCHAND (pouvoir à Mme Valérie BAILLET)  
Monsieur Emmanuel COTTIN (pouvoir à Mr Michel LEVIEUX)  
Monsieur Pascal LARGILLET (pouvoir à Mr Michel BAUDRY)  
Monsieur Alain PELLEZ (pouvoir à Mr Rémi GOUDSMETT)  
Monsieur Nicolas MOLETTE (pouvoir à Mme Christel CARPENTIER).

***ABSENTS EXCUSES :*** Mmes Marie-Ange FLEURY-LEGENBRE et Cécile HERVIEUX.

***ABSENTS NON EXCUSES :*** Mme Martine AUGER.

Date de convocation : 06 juillet 2009.

Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance à 20h30.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Noël DECURE a été élu secrétaire de séance.

**Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 15 juin 2009**

adopté à l'unanimité.

**DELIBERATIONS :**

**Travaux : aménagement de la Trésorerie, de la mairie et de deux logements – avenant n°1 de prolongation de délai**

Pour des raisons de contraintes techniques dues à la spécificité du chantier de réhabilitation de locaux existants anciens, l'ensemble des entreprises ne sera pas en mesure de respecter les délais impartis d'exécution.

Un avenant n° 1 de prolongation de délai de huit semaines est adopté à l'unanimité.

**RESTAURANTS SCOLAIRES : fixation des prix de repas de cantine au 1<sup>er</sup> septembre 2009**

Considérant la conjoncture économique difficile pour les familles, et la maîtrise des dépenses relatives à la restauration scolaire, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de maintenir les mêmes prix qu'en 2008.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009, la tarification en vigueur, à savoir :

- mensualisations en primaire et maternelle : 2,70€
- occasionnels : 3,90€
- adultes : 4,35€

**Mise à disposition de locaux à la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre pour les activités estivales du Pôle d'action socio-éducatif**

Le conseil municipal à l'unanimité a décidé de reconduire les conventions de mise à disposition temporaire des locaux suivants :

- salle de tennis de table pour le PAJ (point accueil jeunes)
- maternelle les Lutins et restaurants scolaires pour le CLSH (centre de loisirs sans hébergement)
- salle E du centre culturel pour le CLSH
- grande salle du Sporticaux pour le PAJ et le CLSH.

Monsieur le Maire est très attaché à ces mises à disposition, car la CCCA apporte un service fort apprécié auprès des enfants de la commune de Cany-Barville.

**Opération « Tickets-sports » - vacances de Pâques 2009 : attribution de subventions exceptionnelles**

Considérant la nécessité de soutenir ces actions afin de permettre aux enfants pendant les vacances scolaires de découvrir de nouveaux sports ou activités, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle aux associations suivantes et en fixe le montant :

Nom de l'association	Nombre de participants	Montant de la subvention attribuée
JUDO-CLUB	16	120,00€
BOWLING	24	291,00€
TENNIS CLUB	29	182,88€

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2009 – article 6574 – subventions de fonctionnement versées aux associations.

**Travaux : Remplacement partiel des fenêtres de l'Hôtel de Ville**

Les fenêtres situées à l'arrière de la mairie sont anciennes et ne permettent pas une bonne isolation des locaux. Afin de réduire les consommations d'énergie, il y a lieu de procéder à leur remplacement.

La dépense estimative s'élève à 33.300€ HT. En allègement de la dépense, des subventions auprès de l'Etat et du Département de la Seine-Maritime ont été obtenues.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite auprès de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre, l'attribution d'un fonds de concours au titre des économies d'énergie dans les bâtiments publics.

Le conseil municipal, vu la nécessité d'engager les travaux avant la période hivernale, considérant le délai de fabrication des menuiseries, après consultation et négociation, approuve la commande à intervenir avec l'entreprise TERNOIS Fermetures.

**Assurances : avenant n° 1 au contrat d'assurances GROUPAMA pour prise en charge du défibrillateur.**

Le défibrillateur mis à disposition par le Département de Seine-Maritime, et installé devant la mairie, doit être assuré.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 à intervenir avec GROUPAMA Assurances.

La séance est levée à 22h20.

Fait à Cany-Barville, le 16 juillet 2009.

Le Maire,

Jean-Pierre THEVENOT